



**ABAISSEMENT DE LA VITESSE  
POUR LUTTER CONTRE  
LES NUISANCES SONORES  
CET ÉTÉ, NOUS  
EFFECTUONS DES TESTS  
DANS VOTRE RÉGION**

# ABAISSMENT DE LA VITESSE: UNE MESURE EFFICACE CONTRE LE BRUIT ?

## Un problème de santé publique

La protection de la population contre les nuisances liées au bruit routier est au cœur des préoccupations des autorités cantonales. La circulation routière constitue la source de bruit la plus importante en Suisse et ses effets sur la santé de la population riveraine sont considérables.

## Une obligation légale

La problématique du bruit fait l'objet d'un dispositif légal au niveau fédéral, dont le but est de mieux protéger la population. Des seuils limites sont édictés de manière contraignante par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB de 1986, révisée en 2018).

L'OPB préconise de privilégier la limitation de vitesse comme mesure d'assainissement phonique. Elle précise qu'aux abords d'une route, les valeurs limites d'immission (VLI, listées dans la loi) doivent être respectées dans tous les locaux sensibles au bruit.

## La meilleure des solutions ?

Plusieurs solutions existent pour lutter contre le bruit : pose de revêtement phonoabsorbant, abaissement de la vitesse, construction de murs antibruit ou encore

---

### Le saviez-vous ?

La route est la principale source de bruit. En Suisse, un habitant sur sept est exposé au bruit au-delà des valeurs limites légales. La démographie croissante renforce le phénomène (plus de monde, plus de circulation). Dans le canton de Vaud, 140'000 personnes ne sont pas protégées des nuisances sonores routières, dont 126'000 en localité et 14'000 hors localité.

incitation à équiper les véhicules de pneus silencieux. Avant de mettre en place une politique durable de lutte contre les nuisances sonores, il est essentiel de pouvoir démontrer que le choix des limitations de vitesse est l'option la plus efficace – c'est-à-dire la plus pratique, la plus efficace (un gain de 1 à 3 décibels est attendu) – et la moins coûteuse.

### **Passer de 80 à 60 km/h sur certains tronçons, est-ce vraiment efficace pour lutter contre le bruit ?**

Le Canton de Vaud fait l'hypothèse qu'une limitation ciblée de la vitesse est une mesure efficace et proportionnée pour lutter contre le bruit et se conformer à la législation fédérale.

Pour valider cette hypothèse, une série de tests en situation seront réalisés sur trois tronçons cantonaux entre mai et octobre 2023, à Aigle, Assens et St-Cergue. Sur ces tronçons, la vitesse sera abaissée de 80 à 60 km/h le temps d'effectuer les tests.

Les tests seront menés avec l'aide de spécialistes externes et suivront une méthodologie rigoureuse utilisée précédemment, entre autres pour le 30 km/h de nuit à Lausanne et pour le 30 km/h en Valais.



**Pour en  
savoir plus**

---

Lancée en 2017, l'étude SiRENE du Fonds national suisse étudie le lien entre le bruit du trafic et les nuisances sur le sommeil, le système cardiovasculaire ainsi que le métabolisme. En extrapolant les résultats de SiRENE à l'ensemble de la Suisse, il apparaît que la nuisance causée par le bruit du trafic est responsable chaque année d'environ 2500 cas de diabète et d'environ 500 décès cardiovasculaires.

# DES TESTS SUR LE RÉSEAU CANTONAL

Trois phases de tests seront réalisées entre mai et octobre 2023 sur trois tronçons cantonaux. Ces tronçons ont été sélectionnés sur la base de critères précis, notamment la limitation actuelle (70 ou 80 km/h), la longueur (au moins 200 mètres), la densité de la population riveraine (au moins 100 habitantes et habitants par km), l'homogénéité et la représentativité.

## De mai à décembre 2023

1. Tests état 0 : mesures en mai 2023

---

2. Enquête auprès de la population riveraine et usagère

---

3. Pose des panneaux de limitation : 22.05.2023

---

4. Tests état 1 : mesures en juin 2023

---

5. Enquête auprès de la population riveraine et usagère

---

6. Tests état 2 : mesures en septembre-octobre 2023

---

7. Retrait des panneaux de limitation : 13.10.2023

---

8. Publication du rapport final : janvier 2024

---

## Le saviez-vous ?

---

Les limitations de vitesse agissent également sur la façon de conduire. Elles insufflent un comportement plus apaisé chez les conductrices et conducteurs. Plutôt que de craindre des perturbations, on peut s'attendre à une circulation plus fluide.

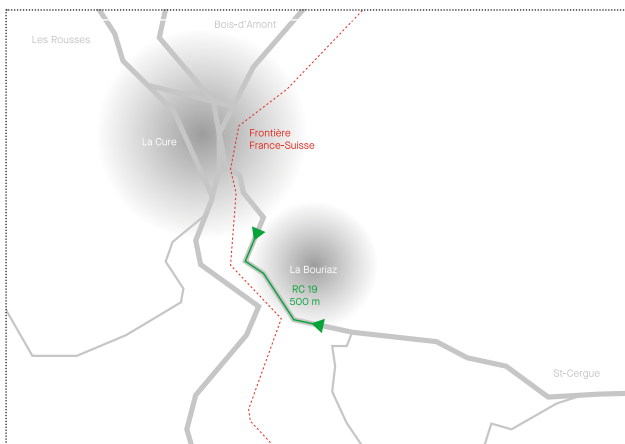
### Tronçon d'Aigle – RC 780, 2 kilomètres



### Tronçon d'Assens – RC 401, 1 kilomètre



### Tronçon de St-Cergue – RC 19, 500 mètres



Le Canton de Vaud fait l'hypothèse qu'une **limitation ciblée de la vitesse** est une mesure efficace et proportionnée pour **lutter contre le bruit** et se conformer à la législation fédérale.

Pour valider cette hypothèse, une série de **tests en situation** seront réalisés sur trois tronçons cantonaux entre mai et octobre 2023, à **Aigle, Assens** et **St-Cergue**. Sur ces tronçons, la vitesse sera abaissée **de 80 à 60 km/h** le temps d'effectuer les tests.